



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/02/2024 à 17h00
Référence de l'AR : 010-200058840-20240216-2024_D_009-DE
Affiché le 19/02/2024 ; Certifié exécutoire le 19/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024
Date d'affichage de la convocation : 12/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	29
Représentés :	00
Votants :	29

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Sonia PREHOUBERT, Eloïse SOYER, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Vanessa CHEVALLIER-MOCQUERY, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Emilien BIGNON.

Absents avant donné procuration : --

Absents : --

Secrétaire de séance : Monsieur Kylan GORIT

Délibération n°

2024_D_009

Objet de la délibération : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 6 abstentions, et 0 voix contre :

↳ **DECIDE** la création de **SIX** postes d'adjoints au Maire.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire,